

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2019 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	34
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de votants	24
Date de la convocation	5 juin 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le dix-neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Dominique LEGOUPIL, Jean-Louis MATELOT, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Antoine AMBROIS (pouvoir Michel NICOLAÏ), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Alfred GIMENEZ (pouvoir à Laurent BLED), Valérie MONTRIEUL-XAMENA (pouvoir à Richard LETERRIER), Nadine POUHIER (pouvoir à Francis DISS), Daniel SAUVEY (pouvoir à Claude AUGÉARD)

ABSENTS EXCUSES : Fabrice CORNICARD, Arlette VALOGNES

ABSENTS : Johanna BRUNET, Nicolas DA GRAÇA, Laurent FOUQUET, Annie LÉCONTE, Bertrand LÉCONTE, Laurent POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET

Secrétaire de séance : Isabelle GABRIEL

M. Richard LETERRIER informe le conseil qu'une décision concernant le bail à ferme de Olivier AMBROISE a été prise en date du 3 janvier 2019.

M. le Maire informe également de deux rajouts à l'ordre du jour. Il s'agit d'un courrier de la Préfecture demandant l'avis du conseil municipal sur les modifications de conditions d'exploitation de la carrière de Cosqueville ainsi que de la démission de M. Pierre JOUNOT, conseiller municipal.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2019

Le compte-rendu du 15 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2/ Modification des conditions d'exploitation de la carrière de Cosqueville

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal un courrier reçu de la Direction régionale de l'Environnement concernant un porter à connaissance déposé par l'entreprise TPC pour une demande de prolongation et de modification des conditions d'exploitation de la carrière de Cosqueville.

En effet, l'entreprise TPC souhaite mettre en œuvre sur le périmètre de cette carrière, des groupes mobiles de concassage-criblage pour la production de granulats permettant d'optimiser l'exploitation du gisement et une plateforme de transit de matériaux inertes. Elle souhaite également bénéficier d'une prolongation de 3 années l'autorisation d'exploiter compte tenu de la faible exploitation de ces dernières années et des ressources encore disponibles dans le périmètre autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, estime ne pas avoir assez de renseignements pour donner un avis. Les membres du conseil municipal souhaitent avoir davantage de précisions notamment sur l'impact du concassage, des jours et horaires prévus à cette opération et du nombre de groupes mobiles prévus. Un courrier sera adressé à la Préfecture en ce sens.

3/ Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un conseiller municipal lui a fait parvenir un courrier de démission pour raisons personnelles. Il s'agit de M. Pierre JOUNOT.

Les conseillers municipaux sont donc à l'heure actuelle au nombre de 34.

4/ Subventions 2019

Après étude des dossiers de demandes de subventions et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2019, M. le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la liste ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
Saint Pierre Badminton	40.00€
Pointe Cotentin Basket	40.00€
Association Sportive Pointe Cotentin	40.00€
Tennis Saint-Pierrais	40.00€
Judo Saint-Pierrais	40.00€
Funky Danse	40.00€
Elan de Tocqueville Gatteville Gouberville	40.00€
Gym Volontaire de Saint-Pierre-Eglise	40.00€
Panier du Val de Saire	150.00€
SNSM de Fermanville	150.00€
Association de parents d'élèves de Fermanville	150.00€
Amicale des écoles publiques de Saint-Pierre-Eglise	150.00€
Comité des fêtes de Cosqueville	100.00€
Comité des fêtes de Gouberville	100.00€
TOTAL	1 120.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

5/ Extension du réseau éclairage public « Néville sur Mer, Réthoville et Vrasville » APS 142050

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public sur les communes déléguées de « Néville sur mer, Réthoville et Vrasville ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 13 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de VICQ SUR MER s'élève à environ de 9 000 €.

Le Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public sur les communes déléguées de « Néville sur Mer, Réthoville et Vrasville »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 2^{ème} semestre 2019,
- Acceptent une participation de la commune de 9 000 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

6/ Modification budgétaire – Intégration des études

Afin d'intégrer comptablement les études relatives à la réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe et à la réalisation d'un assainissement autonome des logements de Neville, M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une modification budgétaire est nécessaire.

M. le maire propose de la modification budgétaire suivante :

Dépense d'investissement, article 2313/chapitre 041 : + 30.00 €

Recette d'investissement, article 2031/chapitre 041 : + 30.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire proposée par M. le Maire.

7/ Location de la vaisselle

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un service de location de vaisselle va être proposé lors des réservations.

Il est donc nécessaire de fixer un tarif de location, un tarif par article en cas de détérioration ou de perte ainsi que de modifier le règlement et le contrat de location.

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Tarif de location : 1.50 € par couvert. La vaisselle devra être rendue propre.
- Tarifs de remplacement :

Désignation	Coût unitaire
Assiette plate 24.5 cm	3.50€
Assiette plate 18.8 cm	2.50€
Tasse à café empilable 9cl	1.60€
Verre à pied 19 cl	1.50€
Verre à pied 14.5 cl	1.45€
Verre gobelets empilable 16 cl	0.60€
Fourchette de table Nomade inox épaisseur 2.5 mm	0.60€
Couteau de table inox épaisseur 2.5 mm	1.00€
Cuillère à café inox épaisseur 2.5 mm	0.40€
Cuillère de table épaisseur 2.5 mm	0.60€
Corbeille à pain 31 cm de diamètre	6.00€
Ménagère sel et poivre – corps en verre	4.00€
Saladier rond empilable diam 26.2 cm	4.00€
Carafe forme arrondie sans anse 100 cl	2.00€

Afin d'encaisser ces prestations via la régie de recettes, il doit être établi un avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes.

Le Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le tarif de location de vaisselle
- Approuvent les tarifs de remplacement
- Acceptent la modification du règlement et du contrat de location
- Accepte l'avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes

8/ Tarifs repas du 14 juillet

A l'occasion de la fête nationale, un déjeuner champêtre est organisé à Cosqueville le dimanche 14 juillet 2019 sous chapiteau.

Un tarif de 14€ pour les adultes et 9€ pour les enfants (-12 ans) sont proposés.

Les réservations devront être adressées, accompagnées du règlement, au plus tard pour le 6 juillet au secrétariat de la maire de Vicq sur Mer ou dans les boîtes aux lettres des mairies déléguées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

9/ Terrains cadastrés 211 ZC 86, 88, 78 et 83

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la commune possède 4 parcelles non bâties sur la commune déléguée de Gouberville au Bas de la Rue et que, compte-tenu de leur situation, il serait intéressant de pouvoir les vendre.

Les parcelles 211 ZC 86 et 88 ont fait l'objet d'un certificat d'urbanisme opérationnel positif pour 1000 m² constructibles. Un avis du service des domaines sur la valeur vénale de ce terrain a été demandé auprès du pôle d'évaluation domaniale de la direction générale des finances publiques.

Richard LETERRIER propose de fixer le prix de vente à 45 000€ pour les parcelles 211 ZC 86 et 88, 5 000€ pour la parcelle 211 ZC 78a et 3 000€ pour les parcelles 211 ZC 78b et 83.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les prix de vente proposés par M. le Maire,
- Autorise le maire à signer les actes administratifs correspondants.

10/ Règlement des cimetières

La mise en herbe des 6 cimetières effectuée par Handi Green entraînant la non utilisation de produits phytosanitaires et chimiques, M. le maire propose de modifier le règlement des cimetières délibéré par le conseil municipal en date du 13 juillet 2016, de la façon suivante :

Article 4 : Conditions d'entretien

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour le nettoyage des sépultures et autour de celle-ci. Il est fortement déconseillé d'utiliser tout produit chimique (javel, etc...) Seuls les produits naturels doivent être utilisés pour nettoyer les sépultures.

Les autres articles restent inchangés.

Afin d'appliquer cette réglementation, un arrêté municipal, n°A2019-037, a été rédigé et sera affiché à l'entrée de chaque cimetière ainsi que le règlement modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement des cimetières proposés par M. le Maire.

11/ Affaires et questions diverses

- Le repas des aînés aura lieu à la Maison Rouge le dimanche 6 et jeudi 10 octobre 2019.
- M. le Maire informe le conseil municipal que M Gérard DABOVILLE, secrétaire de mairie a obtenu un avis favorable pour son détachement dans l'Education Nationale à compter du 1^{er} septembre 2019.
- M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicité par la Région Normandie pour 2 projets.
- Chemin de randonnée pédestre : la commune a récupéré les balises auprès de l'Office de Tourisme de Saint-Pierre-Eglise afin de remettre en état celles qui étaient les plus abimées.
- Le fauchage des routes est en cours.
- La route menant à la fontaine Saint-Benoît sera rencaissé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.